



Héritage entre frères et soeurs

Par **Coltie**, le **03/04/2019** à **22:04**

Bonjour,

Suite au décès de mon oncle, non marié, sans enfants, ma mère et ses frères et soeurs se retrouvent dans un dilemme : ils sont héritiers mais le décompte final est négatif (-18 000 €) et il possédait un bois d'une valeur approximative de 5 000 €.

Un notaire a conseillé la fratrie de renoncer à l'héritage mais un des membres de la fratrie ne veut pas abandonner le bois. Un autre notaire leur a dit qu'ils pouvaient accepter l'héritage pour récupérer le bois et que les dettes ne se transmettent pas entre frères et soeurs.

Que penser de ces deux avis différents ?

Merci de nous éclairer, sil vous plait.

Cordialement.

Par **fabrice58**, le **04/04/2019** à **08:04**

Bonjour,

Cet autre notaire ferait mieux de changer de métier, si vous acceptez la succession, vous acceptez les dettes aussi.

Cdt

Par **Tisuisse**, le **04/04/2019** à **08:20**

Bonjour,

Dans ce cas, celui qui accepte l'héritage acceptera l'actif et aussi le passif : les dettes, mais il

sera seul à payer les dettes. En effet, son acceptation n'entraînera que lui, pas ses frères et soeurs.

Par **Coltie**, le **05/04/2019** à **00:18**

Merci pour votre réponse.

Donc, le fait les dettes ne se transmettent pas dans une fratrie est faux, c'est bien ce qui me semblait !

Cordialement

Par **janus2fr**, le **05/04/2019** à **07:37**

Bonjour,

Le problème n'est pas de savoir si les dettes se transmettent dans une fratrie, d'ailleurs effectivement, elles ne se transmettent pas (on ne peut pas vous demander de régler les dettes de vos frères et soeurs), ici, nous sommes dans le cas d'une succession. L'héritier, quel qu'il soit, hérite de l'actif et du passif.

Par **Coltie**, le **06/04/2019** à **02:24**

Oui, c'est dans le cas d'une succession, je voulais dire.

En tout cas, merci beaucoup de votre aide. Je crois qu'il est évident qu'il faut refuser cet héritage !

Merci

Cordialement.